ADMINISTRATION COMMUNALE D'UCCLE
Service Urbanisme
Monsieur Marc COOLS
Echevin de l'Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29
B-1180 UCCLE

V/Réf : 16-42842-2016
N/Réf. : JMB/UCL-2.354.594
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : UCCLE. Rue Basse, 134.
Surhausse, modification des châssis en façade avant et régularisation de l'extension en façade arrière.
(Correspondant : Madame K. Van Rossum)

En réponse à votre lettre du 5 octobre sous référence, réceptionnée le 6 octobre 2016, nous vous envoyons l'avis émis par notre Assemblée en sa séance du 19 octobre 2016 concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne une maison unifamiliale R+1 entre mitoyens située dans la zone de protection du cimetière du Dieweg. ~~Après quelques recherches, la maison a pu être identifiée : i~~Il s'agit très probablement d'une maison dite 'minimum' conçue par l'architecte Jacques Obozinski en 1933~~ (in *Musée des Archives d'Architecture Moderne. Collections*, Bruxelles, AAM, 1986, p. 295-296)~~. Obozinski était membre de la délégation belge au~~x~~ ~~CIAM (~~Congrès International d'Architecture Moderne (CIAM), fondé par Le Corbusier en 1928. A ce titre, il participe très probablement au CIAM 2 consacré à l'habitat minimum (« *Existenzminimum* », Frankfort, 1929)~~,~~ et propose, peu après, des réalisations dans ~~cette l~~acette typologie caractéristique du Mouvement moderne. ~~(u~~Une autre maison du même type, dont l'adresse n'est pas ~~non identifiée~~ connue, est publiée dans la revue *Bâtir*, mai 1933, n° 6, p. 223~~;) (~~ voir en fin d'avis).

La demande vise l'ajout d'un étage bardé de zinc sur la toiture plate dans l'alignement des façades avant et arrière, le remplacement des châssis d'origine en acier avec modification de leurs divisions et la régularisation de l'extension au premier étage en façade arrière (une grande terrasse transformée en chambre).

La CRMS estime que ~~le bien~~la maison ~~joue un rôle~~constitue un très beau témoignage de~~-~~ ~~important dans~~ l'histoire de l'architecture moderne à Bruxelles et qu'il convient d'en préserver au maximum l'aspect et le plan. Par contreAinsi, elle s'oppose à la surhausse projetée et demande qu'un recul soit prévu, afin de distinguer l'ajout contemporain de la façade d'origine. Elle suggère également un matériau différent du zinc, afin de ne pas concurrencer la façade avant en crépis peint en jaune. Par contre,

~~A cet égard,~~ elle ~~approuve~~ n'est pas opposée à la régularisation de l'extension en façade arrière, car elle n'a pas d'~~sans~~ impact sur la lecture de celle-ci.

~~Par contre, elle s'oppose à la surhausse projetée et demande qu'un recul soit prévu, afin de distinguer l'ajout de la façade d'origine. Elle suggère également un matériau différent du zinc, afin de ne pas concurrencer la façade avant en crépis peint en jaune.~~

La CRMS demande également de conserver les châssis d'origine en acier et leurs divisions, ~~si~~ très caractéristiques de l'époque mais aussi de l'œuvre de l'architecte Obozinski.~~;~~ E~~e~~lle suggère d'étudier ~~d'autres~~ des solutions alternatives au remplacement pour permettre ~~qui permettent~~ d'allier la conservation des châssis et de leurs divisions tout en améliorant leur performance énergétique (dédoublement des châssis, vitrage performant, …).

La CRMS se tient à la disposition du demandeur pour expliquer son point de vue et pour fournir d'éventuels conseils.

Veuillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : - B.D.U. – D.M.S. : Mme M. Kreutz
- B.D.U. – D.U. : M M. Briard